

# ECCT Prépa +

Année 2022 (Avril 2022 - Janvier 2023)

Formation complémentaire  
pour la préparation à  
l'examen de contrôle des  
connaissances techniques



# Guide de la formation

## Objectif de la formation

L'INFN propose une formation complémentaire optionnelle pour aider à la préparation de à l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT).

## Pré-requis et public visé

Cette formation vise ainsi les personnes souhaitant accéder aux fonctions de notaire dans les conditions prévues par les articles 5 et 7 du Décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment :

- › Les personnes suivant la préparation obligatoire de deux ans assurée par l'un des cinq sites d'enseignement de l'INFN (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris et Rennes).
- › Les personnes titulaires d'un certificat de suivi à la préparation obligatoire conformément à l'article 7 du décret susvisé et ne s'étant pas présentées plus de trois fois à l'examen.
- › Les personnes bénéficiant d'une dispense de formation obligatoire.
- › Les personnes disposant d'une décision accordant dispense de diplôme conditionnée à la réussite à l'ECCT.

**ATTENTION : l'inscription à la formation complémentaire "ECCT Prépa +" est indépendante de la formation "Préparation à l'ECCT" présentielle, obligatoire sauf cas de dispense, suivie quant à elle dans l'un des sites d'enseignement de l'INFN.**

L'inscription à la formation complémentaire "ECCT Prépa +" proposée par le service pédagogique de la direction nationale de l'INFN est également indépendante de l'inscription et de l'admission (établie sur la base de la liste publiée par le Garde des sceaux) aux épreuves de l'ECCT.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription à cet examen : [teleprocedure.infn@notaires.fr](mailto:teleprocedure.infn@notaires.fr)



# Conditions d'admission

Le nombre de places est **limité à 35 personnes**.

**Un dossier de candidature complet doit être envoyé avant la date du 23 mars 2022 par voie dématérialisée (envoi par courriel en un seul fichier comprenant l'ensemble des pièces à produire, la date du courriel faisant foi, avec demande d'avis de réception) à l'adresse mail suivante : [service.pedagogique.infn@notaires.fr](mailto:service.pedagogique.infn@notaires.fr)**

**Il doit contenir les pièces suivantes :**

- › Un dossier de candidature (à télécharger exclusivement à partir de notre site internet [www.infn.fr](http://www.infn.fr)) dument complété
- › Une copie recto verso d'une pièce d'identité
- › Un curriculum vitae

**Pour les candidat(e)s relevant de l'article 7 du décret n°73-609**

- › Une copie du diplôme de premier clerc, du DMN ou du DIMN
- › Une copie, le cas échéant, du diplôme de master.

**Pour les candidat(e)s relevant de l'article 5 du décret n°73-609**

- › Une copie du diplôme de master
- › Une copie de la décision accordant dispense de diplôme conditionnée à la réussite de l'ECCT

**Tout dossier incomplet sera écarté.**

## Deroulé pédagogique

La formation complémentaire "ECCT Prépa +" comprend :

**Une plateforme d'e-learning contenant :**

- › Des fiches thématiques sur les matières au programme de l'ECCT figurant en annexe. Ces fiches sont mises en ligne progressivement, à partir du mois d'avril jusqu'à la fin de la préparation complémentaire de l'année considérée, et non pas en une seule fois.
- › Un accompagnement méthodologique, pour les épreuves écrites comme celles orales.
- › Une veille juridique ciblée.
- › Des annales avec corrigés – types.
- › Un webtutorat disciplinaire (forum de questions / réponses, explications de notions fondamentales).
- › 4 devoirs (2 en droit civil et 2 en droit commercial) avec correction personnalisée.
- › Les vidéos des visioconférences (pour lesquelles votre autorisation de diffusion vous sera demandée afin de respecter votre droit à l'image)
- › Exercices virtuels.

**Des journées de « regroupement » en présentiel\* :**

Ces regroupements ont pour objet des conseils méthodologiques, une actualisation des connaissances et un entraînement aux épreuves écrites et orales. Les thèmes abordés porteront sur les matières du programme officiel de l'ECCT.

**Pour les inscrits en métropole :**

- › Durée : 2 x 2 journées consécutives (1er regroupement entre avril et juin/2e regroupement entre juillet et septembre).
- › Lieu : les regroupements seront organisés à PARIS dans un lieu qui vous sera confirmé ultérieurement.

**Pour les inscrits ultra-marins :**

- › Durée : 4 journées consécutives entre avril et juillet.
- › Lieu : les regroupements se tiendront en Martinique dans un lieu qui vous sera confirmé ultérieurement.

*\* Les périodes et les modalités de ces regroupements sont susceptibles d'être modifiées et sont indiquées à titre purement prévisionnel.*

Dans un souci d'excellence de la formation, nous faisons appel, pour nos enseignements, à des professionnels du droit et de la formation : praticiens du droit notarial, enseignants universitaires et/ou spécialistes.

La formation complémentaire "ECCT Prépa +" représente un **volume horaire minimum équivalent à 255 heures**.



## Tarifs & coût pédagogique 2022

Les tarifs sont votés annuellement, pour chaque année de formation, par le Conseil d'administration de l'INFN.

Frais de dossier de candidature : 150 €

Coût pédagogique de la formation : 2000 € ou 1600 € (voir annexe)

### Les frais de dossier

Les frais de dossier sont de 150 €. Ils restent acquis à l'INFN quelle que soit l'issue du dossier de candidature et doivent être réglés par **virement bancaire** sur le compte dont le RIB figure ci-après. Un avis d'opéré (=justificatif) du virement en question devra donc être joint au dossier.

Votre virement devra être effectué sur le compte dont le RIB figure ci-après en respectant impérativement le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom**

### Le coût pédagogique

Le coût pédagogique de la formation est de 2.000 € pour une première inscription et 1.600 € pour une réinscription. Le paiement du coût pédagogique intervient uniquement lorsque le dossier de candidature est retenu par l'INFN. Tant que vous n'avez pas reçu confirmation de votre possible inscription, merci de ne pas effectuer de paiement du coût pédagogique.

Modalités de paiement du coût pédagogique :

- › Règlement par chèque à l'ordre de l'INFN
- › Par virement bancaire sur le compte dont le RIB figure ci-après. Un avis d'opéré (justificatif) du virement devra être transmis par courriel au service pédagogique de l'INFN. Votre virement devra impérativement respecter le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom**.
- › Règlement échelonné (possibilité de paiement en 4 fois)

Ces frais ne sont pas restituables en cas d'abandon de la formation.

Une demande de prise en charge de la formation peut être faite auprès de l'OPCO EP dans le cadre d'un « plan de développement des compétences ». Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://www.opcoep.fr/>. En revanche, il n'est pas possible de mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF).

**ATTENTION** : l'inscription à l'ECCT Prépa + ne pourra être conditionnée à la prise en charge de la formation par votre employeur ou par l'OPCO EP.

**ATTENTION** : en cas de prise en charge par l'OPCO EP, l'INFN ne procède à aucune subrogation de sorte que les frais sont à avancer par votre employeur qui sera remboursé par l'OPCO EP eu égard à votre assiduité.

LCL CREDIT LYONNAIS				
IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Cle RIB	Domiciliation
30002	00453	000008811H	04	PARIS ANJOU
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE				
IBAN : FR40 3000 2004 5300 0000 8811 H04				
Code B.I.C. : CRLYFRPP				

Titulaire du compte :  
INFN  
35 rue du  
Général Foy  
75008 PARIS

## Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous ([referenthandicap.infn@notaires.fr](mailto:referenthandicap.infn@notaires.fr)).

## Pour nous contacter

[service.pedagogique.infn@notaires.fr](mailto:service.pedagogique.infn@notaires.fr)

**Responsables de la formation "ECCT Prépa +"** :  
**Jézabel JANNOT**, Directrice pédagogique de l'INFN  
**Agathe DEBILLY**, Référente de la formation

Consultez nos statistiques sur [www.infn.fr](http://www.infn.fr)



# Programme des épreuves écrites et orales

## 1. DROIT CIVIL

---

### **Droit des personnes**

- › Actes de l'état civil (dispositions concernant la publicité des actes et les mentions au répertoire civil)
- › Absence
- › Mariage : devoirs et droits respectifs des époux
- › Divorce et séparation de corps : conséquences quant aux droits patrimoniaux respectifs des époux
- › Filiation
- › Autorité parentale relativement aux biens de l'enfant
- › Majorité, tutelle, émancipation
- › Pacte civil de solidarité
- › Contrat de mariage et régimes matrimoniaux : en particulier, liquidation et partage de la communauté

### **Successions et libéralités**

- › Droit des obligations et droit des biens
- › Contrats et obligations conventionnelles en général
- › Propriété
- › Usufruit, usage et habitation
- › Acquisition et aliénation de la propriété immobilière : accession, vente, vente avec subrogation, vente à rente viagère, échange, prescription acquisitive, possession, publicité foncière
- › Expropriation forcée et ordre entre créanciers
- › Procédure et voie d'exécution, saisie immobilière et saisie attribution

### **Prêts et sûretés**

- › Droit international privé
- › Principes de droit international privé en matière de capacité, de régimes matrimoniaux, de donations et de successions

## 2. DROIT COMMERCIAL

---

- › Droit du fonds de commerce, vente et nantissement, distribution du prix.
- › Droit des sociétés (civiles et commerciales) et des groupements
- › Droit des entreprises en difficulté
- › Le chèque et les infractions à la législation le concernant
- › Les baux commerciaux



### 3. DROIT IMMOBILIER

---

- › Urbanisme, plans d'occupation des sols
- › Droit de préemption
- › Lotissement
- › Copropriété
- › Ventes d'immeubles à construire, contrats de promotion immobilière sociétés de construction
- › Expropriation pour cause d'utilité publique
- › Opérations immobilières des collectivités publiques

### 4. DROIT RURAL

---

- › Statut du fermage, baux ruraux
- › Attribution préférentielle de fonds ruraux
- › Droit de préemption
- › Groupements pour la propriété et l'exploitation des biens ruraux

### 5. DÉONTOLOGIE, COMPTABILITÉ

---

- › Acte notarié
- › Statut du notariat
- › Statut social des clerks et employés de notaire
- › Responsabilité des notaires
- › Comptabilité des notaires
- › Tarifs des notaires
- › Pratique des prêts hypothécaires, copies exécutoires à ordre

### 6. DROIT FISCAL

---

- › L'enregistrement et la formalité unique (mutation à titre onéreux et à titre gratuit)
- › Régime de la taxe sur la valeur ajoutée en matière immobilière
- › Régime d'imposition des plus-values immobilières
- › Fiscalité des personnes physiques
- › Fiscalité des sociétés commerciales
- › Taxe sur la valeur ajoutée frappant les activités notariales